

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 15 décembre 2017

Nomenclature N° : 1

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017126

Présents : 24

Objet : Rapport sur l'exploitation du cinéma « Le Parterre » - année 2016

Le 15 décembre 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 8 décembre 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Béatrice CROS, Désigane FLORE, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Nadia LE BOURNOT, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sylvine HENDELUS a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Séverine HULBACH a donné pouvoir à Thomas KIEFFER, Claudine KIEFFER a donné pouvoir à Thérèse GILBERT, Luc TURNER a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Béatrice CROS, Christophe JEDRECY a donné pouvoir à Annie SARRAN, Jean-Jacques DULONG a donné pouvoir à Brigitte ZINS, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Thérèse GILBERT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

La gestion et l'exploitation du cinéma « Le Parterre » ont été déléguées par délibération n°2012-138 du Conseil Municipal du 14 décembre 2012 à la Société Cinéode pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Tout délégataire de service public doit produire à l'autorité délégante un rapport concernant l'exploitation et la gestion du service.

Conformément à l'article 49 du contrat de la délégation de l'exploitation et de la gestion du cinéma « Le Parterre », la Société Cinéode a transmis son rapport d'activité composé du bilan financier et du bilan d'activité pour l'année 2016. Ce rapport est joint à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-3,

Vu la délégation du service public avec la Société Cinéode relative à la gestion et l'exploitation du cinéma « Le Parterre » jusqu'au 31 décembre 2017,

Vu l'avis de la Commission « Culture - Communication » du 4 décembre 2017,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 4 décembre 2017,

Considérant l'obligation du délégataire de produire à l'autorité délégante un rapport concernant l'exploitation et la gestion du service de l'année précédente

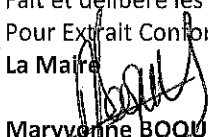
Considérant le rapport d'activité 2016 produit par la Société Cinéode,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** du rapport d'activité établi par la Société Cinéode relatif à l'exploitation et la gestion du cinéma « Le Parterre » pour l'année 2016.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **26 DEC. 2017**
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme
La Maire

Maryvonne BOQUET